

Quoi de neuf dans Brio ? Découvrez les dernières évolutions !

Chez Portima, l'innovation ne s'arrête jamais ! Nous continuons d'enrichir notre solution pour vous offrir des outils toujours plus efficaces et mieux adaptés à vos besoins. Récemment, de nouvelles mises à jour ont eu lieu dans Brio pour simplifier vos tâches quotidiennes et vous permettre de gagner du temps.

Des outils repensés pour une conformité facilitée

En collaboration avec les fédérations de courtage, nous avons amélioré nos outils pour simplifier votre conformité légale. Parmi ceux-ci :

✓ Formulaire de connaissances sur les assurances vie de votre client

Dans la fiche d'un preneur ou d'un prospect, un assistant intelligent vous accompagne désormais pour évaluer les connaissances du client sur les caractéristiques clés des produits d'épargne et d'investissement.

À la clé ? Un document généré automatiquement, prêt à être signé par votre client, simplifiant ainsi votre gestion.

✓ Fiche client : une version révisée pour plus de simplicité

Afin de vous aider à répondre aux exigences réglementaires, nous avons révisé la fiche client. La grande nouveauté ? Vous pouvez désormais préciser facilement le mode de communication préféré de votre client. Et si ce dernier remplit sa fiche via MyBroker, il pourra directement indiquer ses préférences. Un changement qui simplifie la gestion des données clients au quotidien.

Davantage d'automatisation pour plus d'efficacité

Gestion des messages entrants : Brio devient plus intuitif

Nous avons amélioré la gestion des messages entrants grâce à l'assignation automatique des messages Portima Connect. Désormais, chaque message est directement dirigé vers la bonne personne ou le bon service, selon des critères que vous définissez facilement. Vous pouvez paramétrer l'assignation en fonction du gestionnaire du dossier, de l'activité la plus récente liée au sinistre ou au contrat, ou encore d'un récepteur par défaut.

L'assignation automatique s'effectue avant même que le message n'arrive dans Brio, éliminant ainsi les étapes manuelles et optimisant la gestion de vos flux de messages. Un gain de temps précieux pour une organisation plus efficace !



Des workflows optimisés pour simplifier le traitement des résiliations et des décès

La gestion des contrats non-vie et des situations délicates, comme le décès d'un assuré, peut rapidement devenir complexe et chronophage. C'est pourquoi nous avons à cœur de rendre votre quotidien plus simple et plus efficace. Les workflows sont là pour vous guider à chaque étape, en rassemblant toutes les tâches à réaliser en un seul flux. Grâce à eux, vous ne risquez pas d'oublier une tâche à faire, et certaines d'entre elles peuvent même être automatisées. Résultat : un gain de temps, une productivité boostée et des données de meilleure qualité !

Résiliation des contrats non-vie : Comme l'indique l'écran ci-dessous, le workflow dans Brio génère automatiquement une lettre de résiliation que votre client peut signer avec sa carte d'identité. Une fois signée, la lettre est envoyée à la compagnie concernée, sans que vous ayez besoin d'effectuer d'étapes supplémentaires. Ce workflow est disponible depuis le 18 avril.

CRÉER LETTRE DE RENON (CONTRAT) : 114/00 MARECHAL JEAN - AG INSURANCE - RCVIEPRIVE - RC DU PARTICULIER

OK ANNULER

Langue preneur: Français
Langue à utiliser pour la lettre: Français
Lettre type: LETTRE_DE_RENON_CONTRATV24-09 Lettre de renon - Contexte contrat

Compagnie: 79 AG Insurance
No de police: RCVIEPRIVE
Type de police: 410 RC Vie privée
N° producteur: 046260
Référence producteur: 114/00-410-001
Échéance principale (jj/mm): 02/08

Raison renon: Résiliation infra-annuelle
 Résiliation à l'échéance
 Résiliation pour cause de changement de tarif

Au nom de la compagnie:

Workflow 'Résiliation de contrat'

Résiliation basée sur l'article 85/1 de la loi du 4 avril 2014 sur les assurances :
possibilité pour le preneur d'assurance de résilier le contrat à tout moment à partir de la deuxième année. Après une année complète de contrat, le preneur d'assurance peut résilier son contrat à tout moment. Dans ce cas, la résiliation prend effet à l'expiration d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la résiliation juridiquement valable par le preneur d'assurance. Veuillez noter que le champ d'application de cette loi est limité aux contrats d'assurance à tacite reconduction :
- Ceux appartenant aux secteurs d'activité du groupe d'activités « non-vie »
- Et concernant les consommateurs au sens de l'article 1, 2° du Code économique.
Ce droit de résiliation ne s'applique que si le contrat a déjà été reconduit tacitement après le 01/10/2024.

En plus du workflow pour la résiliation des contrats non-vie, nous souhaitons aller encore plus loin pour vous soutenir au quotidien. C'est pourquoi nous préparons actuellement un second workflow dédié à la gestion des dossiers en cas de décès d'un preneur.

Prochainement, Brio vous proposera un assistant intelligent qui vous guidera étape par étape dans la gestion du dossier. Vous pourrez facilement mettre à jour le statut du preneur et de ses relations, gérer son compte MyBroker, clôturer les contrats en cours et finaliser le dossier... Tout est pensé pour vous faire gagner du temps et s'assurer que chaque étape est bien suivie.

Nous restons pleinement engagés à vous proposer des solutions concrètes pour alléger votre charge de travail. Grâce à des mises à jour régulières et à l'intégration de workflows intelligents, vous simplifiez vos processus, évitez les oublis et améliorez la qualité de vos données.

